

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité- Développement

MINISTRE DE L ECONOMIE, DES
INVESTISSEMENTS ET DE L INDUSTRIE,
CHARGE DE L INTEGRATION ECONOMIQUE



“ a α ~ @ B - 0 6 • î i ä Ÿ
” ô ä è ã ž Ā a £ í

- ž ä œ ~ ³ û • í © ž ¼ ~ x
ñ a , ¼ 10 ž Ÿ Ę 13 î F Ę ž 13 ¼ ß

Moroni, le

ARRETE N°22-____/MEIEIE/CAB

Portant produits exclus du régime d'importation
et d'exportation

LE MINISTRE

° 13-014/AU relative à la concurrence en Union des Comores;

- Vu le Décret N°14078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le Décret N°139/PR du 12 juillet 2011 et le Décret N°6-102/PR du 14 juin 2016;
- Vu la Note de Service n° 20-011/MEIEIETAPPG/SG du 05 mars 2021 concernant la suppression de la carte professionnelle;
- Vu le Décret N°24081/PR du 26 août 2021 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

ARRETE

Article 1 : Conformément aux dispositions de l'article 7 alinéa 2 de la Loi N°13/AU du 29 Juin 2021 sur

10. Les produit ou appareils contenant ou fonctionnant avec les substances visées à l'article 2 ci dessus
11. Les ferrailles
12. Les équipements, les réactifs et les consommables médicaux
- 13.